

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

05 - Délibération en date du 28/09/2020 concernant le programme 2020 de renouvellement de conduites en raison de la présence de chlorure de vinyle monomère :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 28 septembre 2020, à 19H30 suivant convocation en date du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : ROUX Jacques.

M. SERRU Romain a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	11	11	11	11	0

Le Président expose Comité Syndical que par délibération du 6 décembre 2019 il a été décidé d'engager un programme de remplacement de conduites en raison du risque de relargage de chlorure de vinyle monomère (CVM). Cinq secteurs ont été identifiés pour lesquels les concentrations dépassent les limites de qualité ; quatre sur la commune de Saint Paul (La Briderie, La Pomélie, Nontyon, Fondadouze) et un sur la commune de La Geneytouse (Le Crocq). Il s'agit de remplacer 4830 ml de canalisation et de procéder à la reprise des branchements situés sur les conduites. Le prix d'objectif de l'opération, maîtrise d'œuvre et études comprises, a été estimé à 611 162,00 euros HT.

Les demandes de subventions déposées auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Etat ayant eu un retour positif le Président propose d'engager la phase de réalisation des travaux. Il présente le plan de financement actualisé et le dossier de consultation des entreprises réalisé par le bureau d'étude LARBRE, titulaire de la maîtrise d'œuvre.

DEPENSES	Montant
Travaux	611 162,00
Maîtrise d'œuvre (hors études)	22 500,00
Total HT	633 662,00

RECETTES	Montant
Subvention AELB	242 750,00
Subvention DETR	190 098,00
Fonds propres	200 814,00
Total HT	633 662,00

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises présenté pour le remplacement de conduites en raison du risque de relargage de chlorure de vinyle monomère,

APPROUVE le prix d'objectif global de l'opération soit 633 662,00 euros HT et le plan de financement ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020,

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir la réalisation de cet investissement.

A La Geneytouse, le 05 octobre 2020.

Le Président,
LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 05 octobre 2020.